



Déclaration de surendettement en ligne (Service en ligne)

Banque de France

Le demandeur doit utiliser *France Connect* et ses identifiants.

Le demandeur doit déposer seul un dossier de surendettement, en son nom. Mais il peut se faire aider par un travailleur social.

➔ **À savoir :** il est possible de faire cette démarche par courrier, à l'aide d'un formulaire [cerfa n°13594 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17094\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17094) à imprimer.

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>)

Vérfié le 15 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Déposer un dossier de surendettement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134>)